



# LA COOPÉRATION, STADE ULTIME DES ORGANISATIONS ?

COLLOQUE 17-18 JANVIER 2018

---

*Soutenez l'événement* **DEVENEZ MÉCÈNE**

# LE MÉCÉNAT *pour financer le colloque*

*Le budget du Collège Supérieur est financé à 40 % par des dons. C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité : soyez remerciés pour votre participation.*

**DONS DÉJÀ COLLECTÉS :**

● **7 000 €**



**28 %** de l'objectif a déjà été collecté.

# ÊTRE MÉCÈNE

## *Les atouts pour votre entreprise*

---

### I POUR UNE CONTRIBUTION DE **2 000 € et plus**

- > **Un café philo ou une intervention sur mesure** dans votre entreprise sur le thème de la coopération. Valeur : 2 000€
- > **Des places réservées aux conférences** (nombre indexé sur le montant du don) **et une invitation par an à un événement exceptionnel du Collège Supérieur** (exposition, rencontre exceptionnelle, colloque)
- > **Une communication différenciée** : visibilité du logo de la structure partenaire à l'entrée du Collège sur une plaque « Mécènes » et sur les principaux supports de communication (programme des conférences édité à 12 000 exemplaires et site web)

### I POUR UNE CONTRIBUTION DE **800 € et plus**

- > **Des places réservées aux conférences** (nombre indexé sur le montant du don) **et une invitation par an à un événement exceptionnel du Collège Supérieur** (exposition, rencontre exceptionnelle, colloque)
- > **Une communication différenciée** : visibilité du logo de la structure partenaire à l'entrée du Collège sur une plaque « Mécènes » et sur les principaux supports de communication (programme des conférences édité à 12 000 exemplaires et site web)

# ÊTRE MÉCÈNE

## Un régime fiscal attractif

La loi de 2003 en faveur du mécénat d'entreprises permet à votre société de bénéficier d'une réduction d'impôt :

> **Au titre de l'impôt sur les sociétés** : vous déduisez ainsi 60 % du montant de votre don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires\*



\* L'excédent  
peut être reporté  
sur les 5 années  
suivantes.

Conformément  
aux dispositions fiscales  
en vigueur au 01/12/13



### NOUS CONTACTER

Charlotte ROY :

04 72 71 84 23

communication@collegesuperieur.com



Le Collège Supérieur : 17, rue Mazagran • 69007 LYON